

Mémoire sur la
vérification de l'âge pour la pornographie en ligne

présenté au Comité permanent de la santé
Parlement du Canada

par Ernie Allen,
ancien président-directeur général du National Center for Missing and Exploited
Children (É.-U.) et de l'International Centre for Missing and Exploited Children et
président du comité consultatif international de WePROTECT Global Alliance

Permettez-moi, en présentant ce mémoire, de féliciter le président Casey et le Comité permanent de la santé d'avoir adopté la motion M-47 et d'avoir entrepris l'examen des répercussions de la pornographie sur la santé publique, notamment chez les jeunes.

Je ne suis pas un scientifique; je suis avocat. Cependant, il m'apparaît clairement que le cerveau en développement d'enfants de plus en plus jeunes est submergé par une cyberpornographie extrême qui banalise ce qu'ils voient et influence leur façon d'interagir avec le monde. Permettez-moi de citer quelques-unes des préoccupations de plus en plus nombreuses soulevées dans les revues scientifiques.

Extrait d'un article paru en 2009 dans la Child Abuse Review : « L'exposition à la pornographie peut être troublante ou bouleversante, en particulier chez les jeunes enfants [...] Bien que les enfants et les jeunes sont des êtres sexués qui méritent d'avoir accès à des contenus adaptés à leur âge sur le sexe et la sexualité, la pornographie est une mauvaise éducatrice en la matière et, à vrai dire, une éducatrice dangereuse¹. » [TRADUCTION]

Extrait d'un article de la revue Psychology Today paru en 2016 : « Un grand nombre de gens, notamment des adolescents et des préadolescents dont le cerveau est encore très malléable, se rendent compte qu'ils consomment de la pornographie de façon compulsive grâce à l'Internet haute vitesse et que leurs goûts à cet égard sont déphasés par rapport à leur sexualité réelle [...] Si nous continuons à refuser de reconnaître que la pornographie peut être problématique, nous refusons en fait à ces personnes, dont un grand nombre sont mineures, l'aide et l'encadrement dont elles ont besoin². » [TRADUCTION]

Voici ce qu'on lit dans un article de la revue Agressive Behaviour publié en 2011 : « Un sondage réalisé auprès de jeunes âgés de 10 à 15 ans a révélé que les répondants qui ont déclaré avoir été exposés à du contenu pornographique étaient 6,5 fois plus susceptibles que les autres de faire état de comportements sexuels agressifs³. » [TRADUCTION]

Extrait d'un article de la revue Pediatrics publié en 2005 : « Des études sur le contenu sexuel et la violence dans les médias révèlent que les jeunes acceptent et considèrent comme normaux,

intéressants et sans risque les comportements présentés dans les médias, qu'ils en tirent un apprentissage et peuvent même les imiter⁴. » [TRADUCTION]

Dans un article de 2013 de la revue Socioaffective Neuroscience & Psychology, l'auteur écrit : « Les enfants et les jeunes qui ont continuellement accès à des contenus pornographiques risquent de développer une dépendance [...] un prolongement de l'apprentissage basé sur la récompense qui peut modifier physiquement le cerveau et conditionner le comportement⁵. » [TRADUCTION]

Extrait d'un article de la revue Sexual Addiction and Compulsivity paru en 2006 : « Les enfants disent éprouver du dégoût, de la consternation, un malaise, de la colère, de la peur ou de la tristesse après avoir regardé de la pornographie. Ces enfants peuvent présenter tous les symptômes de l'anxiété et de la dépression [...] En somme, les enfants ayant accès à des contenus pornographiques sont exposés à un large éventail de comportements mésadaptés et de psychopathologies⁶. » [TRADUCTION]

Un article du Journal of the American Medical Association Psychiatry publié en 2014 par le Max Planck Institute, en Allemagne, nous apprend ce qui suit : « La consommation de pornographie est associée à une diminution du volume cérébral dans le striatum droit, à une diminution de la stimulation du striatum gauche et à une connexion fonctionnelle plus faible au cortex préfrontal. » L'auteur ajoute que « cela pourrait signifier que la consommation régulière de pornographie engourdit le système de la récompense⁷ » [TRADUCTION].

Je suis particulièrement préoccupé par les études réalisées au sujet des répercussions de la pornographie sur les femmes et les filles.

Voici, à ce propos, ce que nous apprend un article de 2010 de la revue Violence Against Women : « Seulement 10,2 % des scènes pornographiques ne comportaient pas d'acte d'agression. Il y avait agression physique dans 88,2 % des scènes et violence verbale dans 48,7 % des scènes. 94,4 % des agressions ou de la violence visaient des femmes⁸. » [TRADUCTION]

Extrait tiré d'un article paru en 2009 dans la revue Aggressive Behaviour : « Il y a une relation significative entre la consommation de pornographie et les attitudes favorisant la violence envers les femmes⁹. » [TRADUCTION]

Citons par ailleurs ces propos, qui ne sont pas tirés d'une revue scientifique, mais qui sont de la féministe Naomi Wolfe : « Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le pouvoir et l'attrait des images ont supplanté ceux des vraies femmes. Aujourd'hui, les vraies femmes ne sont plus que de la mauvaise pornographie. »

Mon intérêt et mon expertise ne portent pas sur la recherche, même s'il faut en faire plus dans ce domaine. Je m'intéresse plutôt aux politiques. Je suis un fervent défenseur de la mise en place d'un système de vérification de l'âge pour protéger les enfants contre les sites Internet diffusant des contenus pour adultes. Ce n'est pas par hasard que ces contenus sont ainsi désignés.

La vérification de l'âge est un concept sur lequel je travaille depuis un certain temps. Ce n'est pas une panacée, mais elle est déjà en place en Allemagne, est utilisée aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays pour gérer l'accès aux sites de jeux en ligne, et permet d'empêcher les enfants d'accéder à ces sites ou à du « contenu pour adultes ».

Je suis particulièrement favorable à l'idée lancée par l'ancien premier ministre britannique David Cameron, qui déclarait que les contenus auxquels les enfants accèdent en ligne « corrompent la jeunesse ». La première ministre Theresa May poursuit sur cette lancée. Ainsi, le Royaume-Uni est passé par un processus consultatif complexe avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'industrie de la pornographie elle-même, dont un grand nombre d'intervenants sont en faveur de la loi britannique sur la vérification de l'âge. La proposition relative à la vérification de l'âge a été présentée dans le discours de la Reine, au printemps 2016, puis déposée devant le Parlement en juillet 2016. Le projet de loi a été adopté par la Chambre des communes en décembre 2016 et est maintenant devant la Chambre des lords, qui devrait l'adopter en février 2017.

Lors de mes entretiens avec des fonctionnaires et des chefs de file du secteur des technologies et de l'industrie de la pornographie, j'ai souligné que deux critères sont essentiels, à savoir : (1) il s'agit d'abord et avant tout de protection de l'enfance et non de contenus; (2) il faut protéger la vie privée des utilisateurs.

Depuis le début de mon travail sur cette problématique, j'ai posé la même question à plusieurs reprises : comment peut-on vérifier l'âge de quelqu'un sans avoir d'abord établi son identité? Certains intervenants en matière de vérification de l'âge qui travaillent pour des sites de jeu m'ont répondu « c'est impossible ». Mais les experts britanniques sont d'avis que la technologie permet maintenant de le faire avec précision et efficacité et que cela constituera le fondement du système britannique de vérification de l'âge. La question de la vérification de l'âge est simple : l'utilisateur a-t-il au moins 18 ans? La réponse qui s'ensuit est oui ou non.

Cette approche est fondée sur une vérification fiable effectuée par un tiers au moyen de sources de données sûres déjà en place, p. ex. les cartes de crédit, les terminaux mobiles de contrôle de l'identité, les sociétés d'analyse de données, etc. Ainsi, l'exploitant du site ne saura jamais qui accède au site, mais seulement qu'il s'agit d'une personne qui est âgée d'au moins 18 ans. Les technologues de pointe sont maintenant convaincus que la technologie actuelle permet de vérifier l'âge d'une manière crédible, efficace et peu coûteuse tout en protégeant la vie privée des utilisateurs. Cette solution est également envisagée dans de nombreux autres pays.

Au Royaume-Uni, la Chambre des communes a soulevé une autre question importante. Comment peut-on demander des comptes aux sites non conformes, quand la grande majorité de ces sites sont situés ailleurs qu'au Royaume-Uni? Le projet de loi prévoit diverses sanctions, mais le Parlement a modifié la loi pour donner à l'organisme de réglementation désigné le pouvoir de demander aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) britanniques de bloquer l'accès aux sites qui sont « constamment non conformes ».

D'autres questions ont été soulevées, notamment la façon dont on doit s'occuper des sites de médias sociaux à partir desquels beaucoup d'enfants ont aujourd'hui accès à des contenus. Le

comité de la Chambre des lords du Royaume-Uni s'attaque maintenant à cette question et à d'autres. Néanmoins, il semble que la vérification de l'âge fera sous peu l'objet d'une loi au Royaume-Uni et que le processus sera adapté et amélioré à mesure que nous découvrirons ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. De plus, je suis convaincu que cette initiative sera imitée dans le monde entier.

Je suis Américain. Et les États-Unis alors? J'ai eu des discussions approfondies avec des dirigeants politiques, des industriels et d'autres intervenants à ce sujet. La principale difficulté est l'arrêt qui a été rendu en 2002 par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Ashcroft v. ACLU*, qui invalide une grande partie de la *Child Online Protection Act* (COPA). Dans sa décision, la Cour suprême a déclaré qu'il était légitime que le gouvernement protège les enfants des contenus en ligne inappropriés, mais qu'il devait le faire en usant « des moyens les moins restrictifs disponibles ».

Le juge Anthony Kennedy a écrit qu'à son avis « les filtres feront l'affaire » [TRADUCTION]. Quinze ans plus tard, nous constatons que le juge Kennedy avait tort. Les filtres ne font pas l'affaire. Selon une recherche réalisée en 2015 par le Pew Research Center, seulement 39 % des parents utilisent des filtres ou des contrôles parentaux et seulement 16 % le font sur des appareils mobiles grâce auxquels les enfants de plus en plus « branchés » accèdent aux contenus de leur choix. Et McAfee, la société de sécurité d'Intel, souligne que quatre parents sur cinq qui installent un logiciel de contrôle parental ne l'activent jamais. La plupart des parents n'ont aucune idée de ce que leurs enfants voient. Les parents ont besoin d'aide.

C'est pourquoi je soutiens qu'une méthode comme la vérification de l'âge, qui est déjà utilisée pour contrôler l'accès aux sites de jeu en ligne, est en fait le moyen le moins contraignant qui s'offre au gouvernement pour régler ce problème. Cette vérification n'empêche pas les adultes d'accéder au contenu légal qui leur est réservé et elle peut être faite d'une manière qui protège la vie privée des utilisateurs. J'espère donc que les États-Unis tireront profit de l'expérience britannique et imiteront le Royaume-Uni à cet égard.

Je ne suggère pas au Canada cette mesure comme une panacée, pas plus que je ne crois qu'elle puisse écarter la nécessité de faire davantage de recherches à ce sujet et d'adopter une approche axée sur la santé publique. Je ne prétends pas non plus que le modèle de filtrage par défaut qui existe au Royaume-Uni, au Sky Broadband, soit le « Sky Broadband Shield », ne devrait pas être adopté et mis en œuvre par des entreprises de premier plan aux États-Unis et au Canada.

Mais j'estime que la vérification de l'âge est un moyen solide et réalisable de s'attaquer au problème que constitue la contamination croissante du cerveau en développement d'enfants de plus en plus jeunes. Un éminent chercheur canadien, le D^r Michael Seto, écrit ce qui suit, à propos de l'accès libre sans précédent des enfants à des contenus pornographiques extrêmes en ligne : « Nous sommes au cœur de la plus grande expérience sociale non réglementée de l'histoire. » [TRADUCTION] Pendant des décennies, nous avons limité l'accès de nos enfants à ce type de contenu dans le monde réel. Nous devons trouver un moyen de le faire aussi dans le monde virtuel, c'est-à-dire trouver une façon équilibrée et raisonnable qui ne viole pas la vie privée des cybernautes adultes. Je crains en effet que si nous ne le faisons pas, les générations à venir paieront un lourd tribut.

- 1 – Child Abuse Review, Michael Flood, *The Harms of Pornography Exposure Among Children and Young People*, 2 novembre 2009.
- 2 – Psychology Today, D^r Philip Zimbardo, *Is Porn Good For Us Or Bad For Us?*, 1^{er} mars 2016.
- 3 – Aggressive Behavior, D^{re} Michelle Ybarra et coll., *X-Rated Material and Perpetration of Sexually Aggressive Behavior Among Children and Adolescents: Is There a Link?*, 2011.
- 4 – Pediatrics, Michael Rich, M. D., titulaire d'une maîtrise en santé publique, *Sex Screen: The Dilemma of Media Exposure and Sexual Behavior*, 1^{er} juillet 2005.
- 5 – Socioaffective Neuroscience & Psychology, D^r Donald J. Hilton fils, *Pornography Addiction: A Supranormal Stimulus Considered in the Context of Neuroplasticity*, 2013.
- 6 – Sexual Addiction and Compulsivity, Jill Manning, *The Impact of Internet Pornography on Marriage and the Family*, 2006.
- 7 – Journal of the American Medical Association Psychiatry, Simone Kuhn et Jurgen Gallinat du Max Planck Institute, *Brain Structure and Functional Connectivity Associated with Pornography Consumption*, 2014.
- 8 – Violence Against Women, D^{re} Ana Bridges, *Aggression and Sexual Behavior in Best-Selling Pornography Videos*, octobre 2010.
- 9 – Aggressive Behavior, Gert Martin Hald et coll., *Pornography and Attitudes Supporting Violence Against Women*, 2009.